

FICHE DE POSTE
COORDONNATEUR DU RESEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE DE BREST

Dispositif	<ul style="list-style-type: none"> - Une mission de coordination des actions du réseau au service des objectifs du projet du réseau est confiée au coordonnateur du Réseau d'Éducation Prioritaire (R.E.P.) - Dans le cadre de ses missions, le coordonnateur décline les priorités définies pour le réseau par les responsables du réseau, inspecteur de l'éducation nationale et principal du collège. Cela implique une concertation et une coopération régulières avec l'équipe de pilotage du réseau, les directeurs des écoles primaires et les principaux acteurs du réseau. - Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des priorités de l'éducation prioritaire
Poste	<ul style="list-style-type: none"> - Le poste de coordonnateur est implanté dans la circonscription de Brest nord. - Le REP de Brest composé de huit écoles primaires et de trois collèges : Collège de Kerhallet et les cinq écoles du secteur : Kerhallet, Quizac, Paul Dukas, Auguste Dupouy, Lucie et Raymond Aubrac Collège Pen ar Ch'leuz et deux écoles du secteur : Ferdinand Buisson et Pen ar Streat Collège Fontaine Margot et une école du secteur : Jean de la Fontaine (Brest Ville)
Cadre général de la fonction	<ul style="list-style-type: none"> - Le coordonnateur de réseau est placé sous la double autorité fonctionnelle de l'inspecteur de l'éducation nationale et du principal du collège de chaque réseau d'éducation prioritaire, qu'il assiste dans l'exercice de leurs fonctions de pilotage. - Enseignant du 1er degré, le coordonnateur du réseau est placé sous l'autorité administrative de l'inspecteur de la circonscription de Brest Nord. - Pour le réseau Collège Fontaine Margot et Ecole Jean de la Fontaine, le coordonnateur travaille également en relation avec l'IEN de Brest Ville.
Situation administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Poste à 100%, dont 50% pour les missions de coordination du réseau et 50% pour les missions de référent éducation nationale dans le cadre du contrat ville et du projet éducatif et citoyen.
Qualifications requises	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignant confirmé ayant une bonne connaissance du référentiel de l'éducation prioritaire et des partenaires de l'école.
Missions	<p style="text-align: center;"><u>Dans le cadre du Réseau d'Éducation prioritaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer le Réseau d'Éducation Prioritaire en lien étroit avec le comité de pilotage, impulser une dynamique de travail collectif et de partage d'une culture pédagogique commune pour mettre en œuvre des alternatives durables au redoublement. - Recueillir, traiter, et communiquer des données nécessaires à la constitution du tableau de bord pour étayer les travaux du comité de pilotage du réseau, en cohérence avec les tableaux de bord national et académique pour l'éducation prioritaire ; les indicateurs retenus porteront notamment sur l'analyse des évaluations nationales, le suivi des progrès des élèves et permettront d'apprécier l'efficacité des actions pédagogiques engagées. - Contribuer à l'évaluation du projet de réseau et contribuer à la rédaction du prochain contrat d'objectifs en lien avec l'évolution de la carte de l'éducation prioritaire. Accompagner les écoles et établissements et plus particulièrement les nouveaux enseignants et personnels qui intègrent le réseau d'éducation prioritaire. - Suivre et accompagner le dispositif « 100% de réussite GS, CP et CE1 dédoublés » en étroite coopération avec les conseillers pédagogiques de circonscription et les inspecteurs. Rendre compte régulièrement sous forme de bilans d'étape, pour ajuster les modalités d'action autant que de besoin. Mettre à profit l'Espace Numérique de Travail pour faciliter la mutualisation des pratiques efficaces. - Contribuer à l'analyse des évaluations nationales CP, CE1 et 6^{ème} au sein de Réseau d'Éducation Prioritaire et de la circonscription. - Associer les personnels du pôle ressource aux travaux de concertation (réunions de directeurs, réunions de circonscription, cellules de veille 1^{er} degré, conseils école collège, conseil de cycle).

	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'élaboration et à la conduite d'actions de formation (1^{er} degré et inter degrés) en relation avec les conseillers pédagogiques et les chefs d'établissement du réseau. Articuler étroitement les temps de concertation et les diverses modalités de formation afin d'inscrire la dynamique de travail collectif dans la durée. Assurer le rayonnement d'une culture de l'éducation prioritaire au sein du réseau, de la circonscription et du département au sein du groupe ressource académique pour l'éducation prioritaire. - Coordonner les différents dispositifs partenariaux au sein de l'Education Nationale. Formaliser les écrits nécessaires à la lisibilité de ces dispositifs, à leur suivi et à l'évaluation de leurs effets sur la réussite des élèves (Dispositif Passerelle, Comités Locaux pour l'Accompagnement à la Scolarité, PEDT). <p style="text-align: center;"><u>Dans le cadre des dispositifs partenariaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions engagées dans le Projet Educatif et Citoyen de Brest; - Elaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions engagées dans le dispositif de Réussite Educative ; - Contribuer au suivi et à la mise en œuvre du nouveau Contrat Ville. Elaborer, diffuser, mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions engagées dans ce cadre. - Etre force de propositions pour le déploiement d'actions en faveur des alliances éducatives, leur suivi et leur évaluation.
<p>Connaissances et compétences mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les outils et ressources nationales en référence aux apprentissages fondamentaux et le dispositif « 100% de réussite classes dédoublées » - Connaître le système éducatif et la continuité du parcours de l'entrée à la maternelle au collège ; - Connaître les textes organisant le fonctionnement de l'éducation prioritaire, dont le référentiel de l'éducation prioritaire ; - Connaître les politiques interministérielles en lien avec l'École, le contrat ville ; - Connaître et identifier les dispositifs partenariaux sur un territoire ; - Connaître les dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves (accompagnement éducatif, école ouverte, conseil école/collège, scolarisation des moins de 3 ans, etc.). - Disposer de compétences et qualités relationnelles, de capacités de travail collaboratif - Disposer de compétences de rédaction et de communication (orale et écrite) ;